

DECRET N° 81-160 du 28 Mai 1981

chargeant le Camarade Roger GARBA, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche, de l'intérim du Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pour compter du 28 Mai 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret n° 81-157 du 26 Mai 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 27 Mai 1981.

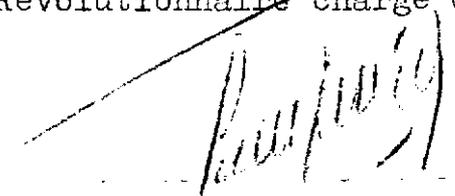
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 28 Mai 1981, le Camarade Roger GARBA, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre de l'**Inspection** des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Mai 1981

pour le Président de la République absent, le Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,

  
Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MFEEP-  
MIEPSP 6 autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections  
4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-